NOTICE D'INFORMATION

وفا إما للإنجاد
Wafa IMA Assistance

Assistance 24h/24 et 7j/7
05 29 075 133

مؤسسة الأعمال الاجتماعية للأشغال العمومية
FOSTP

Dans le cadre de la mise en place d'une couverture d'assistance Médicale, Technique et en cas de Décès aussi bien au Maroc que dans le Monde Entier, en faveur de ses adhérents, leur(s) conjoint(s) ainsi que leur(s) enfant(s) âgés de moins 21 ans ou de 26 ans s'ils poursuivent leurs études au Maroc, les ascendants (en option) et leur(s) enfant(s) handicapés sans limite d'âge.
La déclaration doit être faite au plus tard dans **les cinq (5) jours** suivant le sinistre, à l'exception du délai de déclaration du décès (fixé à **12 mois**), les adhérents de la **FOSTP** bénéficient des garanties suivantes :

ASSISTANCE MÉDICALE

- Information et orientation médicale au Maroc et à l'étranger
- Transport sanitaire urbain , interurbain et retour au domicile au Maroc ou au lieu de séjour
- Evacuation sanitaire du Maroc vers l'étranger pour les pathologies non traitables au Maroc
- Avance pour l'admission dans une unité hospitalière au Maroc à hauteur de **10.000 DH**
- Avance de frais médicaux dans une unité hospitalière au Maroc à hauteur de **10.000 DH**
- Frais d'hospitalisation d'urgence à l'étranger à concurrence de **350.000 DH**
- Prise en charge des frais dentaires à l'étranger en cas d'urgence à hauteur de **2.000 DH**
- Frais d'hôtel suite à une évacuation sanitaire du Maroc vers l'étranger (Hébergement **1.000 DH/nuit** pour une durée de **5 nuits** et un plafond maximum de **5.000 DH**)
- Frais de prolongation de séjour à l'étranger après hospitalisation (Hébergement **900 DH/nuit** pour une durée de **7 nuits** et un plafond maximum de **6.300 DH**)
- Prise en charge d'un proche parent accompagnateur en cas d'évacuation sanitaire de la personne assurée :
  - Titre de transport Aller Retour
  - Au Maroc : **500 DH**/nuit : 7 nuits avec un plafond de **3.500 DH**.
  - A l'étranger : **900 DH**/nuit pendant 7 nuits avec un plafond de **6.300 DH**.
- Présence auprès de la personne assurée au Maroc et à l'étranger
  - Titre de transport Aller Retour
  - Au Maroc : **500 DH** / nuit pendant **7 nuits** ;
  - A l'étranger : **1.000 DH** / nuit pendant **5 nuits**.
- Rapatriement de la personne assurée de l'étranger
- Visite médicale à domicile 24h/24 & 7jours sur7 dans **68** villes du Royaume à **150 DH**
- Prise de RDV dans une structure hospitalière au Maroc et à l'étranger
- Orientation vers la pharmacie la plus proche du lieu de résidence
- Réservation d'un lit dans l'unité hospitalière d'accueil au Maroc
- Envoi d'infirmier **5** fois par an dans **68** villes du Royaume
- Acheminement à domicile de médicaments suite à la visite médicale effectuée par WAFA IMA Assistance, les frais des médicaments sont à la charge de l'assuré

ASSISTANCE DÉCÈS

- Rapatriement et/ou transport de la personne assurée décédée au Maroc et à l'étranger
- Accompagnement de la dépouille au Maroc et à l'étranger
- Retour des autres membres de la famille jusqu'au domicile de l'assuré au Maroc
- Retour prématuré au Maroc suite au décès d'un proche parent
- Participation aux frais funéraires (**10.000 DH** en cas de décès de l'assuré avant l'âge de 70 ans et **4.000 DH** en cas de décès du conjoint avant l'âge de 70 ans et /ou de son enfant)

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Remorquage du véhicule assuré au Maroc et à l'étranger (à hauteur de **1.500 DH** au Maroc et **2.000 DH** à l'étranger)
- en cas d'immobilisation du véhicule assuré au Maroc et à l'étranger (au choix):
  * Frais d'hôtel en attendant la réparation du véhicule
  * Prise en charge du retour ou continuation de voyage
- Rapatriement du véhicule immobilisé à l'étranger
- Avance du prix des pièces détachées au Maroc et à l'étranger
- Avance de fonds pour réparation du véhicule assuré à l'étranger à hauteur de **30.000 DH**
- Prise en charge des frais d'abandon du véhicule assuré à l'étranger
- Envoi de chauffeur au Maroc et à l'étranger pour ramener le véhicule assuré
- Frais de gardiennage au Maroc et à l'étranger en attendant son remorquage, Au Maroc : 750dh ; A l'étranger : 1500dh
- Assistance juridique à l'étranger liée à l'usage du véhicule assuré

ATTESTATION D'ASSURANCE POUR LE VISA

L'Assureur s'engage ainsi, à remettre à l'assuré une attestation de voyage, répondant aux exigences consulaires, et ce pour une durée allant d'une année (1) jusqu'à quatre (4) années de couverture, selon la durée demandée par l'assuré.

Pour toute demande d'assistance 24h/24 et 7j/7, veuillez appeler le numéro 05 29 075 133